

## CÔTES-D'ARMOR

### Environnement. L'anguille menacée

14 février 2011



**Le constat est unanime, l'anguille est une espèce en péril. Scientifiques, décideurs politiques, pêcheurs amateurs et professionnels ne s'accordent cependant pas sur les solutions à apporter à cette situation critique.**

**D**rôle de parcours que celui de l'anguille européenne, qui, en quelques décennies, est passée du statut d'espèce nuisible à celui d'espèce en voie de disparition. Plusieurs facteurs sont responsables de cette évolution, tous liés à l'activité humaine. Alors que se confrontent diverses réalités, biologique, politique, économique et sociale, les populations d'anguilles continuent de diminuer, de manière inquiétante. Parmi les activités humaines incriminées, la pêche professionnelle de la civelle (alevin de l'anguille) figure en première ligne. «En 30 ans, les captures totales de civelles ont diminué de plus de 75% au niveau européen, ce qui traduit une diminution de la ressource. Le taux de capture des civelles dans l'estuaire de la Vilaine avoisine les 95%! Environ quatre tonnes de civelles ont été pêchées par les pêcheurs professionnels, en aval du barrage d'Arzal, dans le Morbihan, pour la saison 2009-2010, et seulement 5kg de civelles ont pu coloniser le bassin de la Vilaine. On peut craindre le pire pour l'avenir de l'espèce», explique Gaëlle Germis, chargée de mission de l'association Bretagne grands migrants.

#### La pêche n'est pas seule en cause

«Les pêcheurs professionnels sont conscients de la situation, et veulent bien être acteurs du plan de gestion, mais sans jouer systématiquement le mauvais rôle. Fin 2010, un quota zéro à l'exportation hors Union européenne a été décidé, alors que le marché asiatique est le principal débouché. Qui va racheter les civelles aux pêcheurs?», s'inquiète Gérald Hussenot, secrétaire général du comité régional des pêches de Bretagne. Outre la pêche, d'autres causes sont évoquées, notamment les pollutions agricoles et industrielles, la réduction des zones humides, l'introduction récente d'un ver parasite et les obstacles à la migration.

#### «Les mesures prises sont inefficaces»

Diverses solutions sont déjà appliquées. Certains ouvrages bénéficient d'aménagements facilitant la circulation des anguilles, tels l'ascenseur à anguilles du barrage de Pléven, dans les Côtes-d'Armor, l'un des rares existant en France, la passe à anguilles de la Maison pêche et nature à Jugon-les-Lacs(22)... En septembre 2007, un règlement européen a été voté, instituant des mesures de reconstitution des stocks d'anguilles. En France, un plan de gestion national a été approuvé par la Commission européenne, en février 2010. «Ce plan est inéquitable et inefficace. Il vise moins la pêche professionnelle que la pêche loisir, alors que celle-ci ne prélèverait que 5% des stocks. Nouveauté 2011, l'obligation de tenir un carnet de capture et une période de pêche fixée du 1er avril au 31 août. Ahurissant! Quant à l'idée du repeuplement, elle est plus liée aux impératifs économiques qu'écologiques», martèle Maurice Lebranchu, président de la Fédération des Côtes-d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Et de conclure : «la Fédération nationale pour la pêche a proposé un moratoire de cinq ans sur la pêche de l'anguille, quel que soit son stade, pour les amateurs comme pour les professionnels. La France n'a pas retenu cette préconisation, alors qu'il y a urgence!». Selon les pronostics les plus alarmistes, si rien n'est fait, dans vingt ans, l'anguille sous roche ne sera plus qu'un souvenir...

■ [Corentin Le Doujet](#)

